

## Avis adopté

Séance plénière du 9 mai 2023

### Fin de vie : *faire évoluer la loi ?*

#### Déclaration du groupe CFE-CGC

Le sujet que nous abordons ce jour est un sujet crucial qui touche de près la dignité, le respect de la personne et le bien-être de nos concitoyens : la fin de vie.

Lors des échanges en commission, notre groupe a soutenu plusieurs points allant de l'amélioration des soins palliatifs et de l'accès équitable à ces derniers, du renforcement des ressources disponibles, de la formation adéquate du personnel médical, de l'information claire et accessible, des modifications à apporter à nos systèmes assurantiel et juridique, de la négociation en entreprise pour les aidants et jusqu'à la meilleure reconnaissance des déclarations anticipées révisables à tout moment.

Les soignants jouent un rôle essentiel dans notre société. Ils sont les gardiens de notre santé et de notre bien-être. Lorsqu'il s'agit de la fin de vie, leur soutien et leur expertise sont d'une importance capitale. Malheureusement, il est à regretter le manque de ressources et de moyens pour les soins palliatifs. Il est donc essentiel d'investir dans ces services pour garantir que chaque individu ait accès à des soins de qualité, empreints de compassion et d'empathie, jusqu'à la fin de sa vie.

Nous devons également reconnaître les inégalités territoriales qui existent en matière de soins palliatifs, en métropole comme dans les territoires ultramarins. Chaque personne, quelle que soit sa situation géographique, devrait pouvoir bénéficier de soins adaptés à ses besoins et à ses souhaits en fin de vie.

La formation est un autre aspect de premier plan. Il est primordial que les professionnels de la santé reçoivent une formation adéquate pour aborder les questions liées à la fin de vie. Cela leur permettra de comprendre et de répondre aux besoins spécifiques des patients, ainsi que de soutenir les familles confrontées à des décisions difficiles. Il est urgent d'investir dans des programmes de formation continue pour garantir que nos soignants soient en mesure de dispenser des soins de qualité et de respecter les volontés des patients en matière de fin de vie.

Parallèlement à la formation, il est vital de fournir une information claire et accessible à tous. Les patients et leurs familles doivent être informés de leurs droits, de leurs options et des différentes ressources disponibles. L'information est une clé essentielle pour permettre à chacun de prendre des décisions éclairées concernant sa fin de vie. Personne ne devrait se retrouver dans l'incertitude et l'ignorance lorsqu'il s'agit de questions aussi importantes et personnelles.

Enfin, il est essentiel de reconnaître et de respecter les déclarations anticipées. Chaque individu a le droit de décider de sa propre fin de vie et de rédiger des directives anticipées pour garantir que ses souhaits soient respectés. Il doit être accompagné par un médecin et cet acte médical doit être rémunéré par un nouveau forfait. Ces déclarations doivent être reconnues et prises en compte par les professionnels de la santé afin de garantir que chaque personne puisse mourir selon ses propres volontés.

Dans le cadre de l'accompagnement de la fin de vie, il sera également nécessaire de garantir aux professionnels de santé leur liberté de conscience en la matière.

En conclusion, la fin de vie est un sujet complexe et délicat qui touche à l'intime, mais il est de notre responsabilité en tant que société de nous assurer que chaque individu puisse vivre une fin de vie décente, notamment grâce à l'accompagnement psycho-social.

Au regard des débats en commission et du texte présenté, **le groupe CFE-CGC votera cet avis.**